# Index d'embouteillage Raben Sieber



# Valable du 01 au 30 juin 2025

La bonne santé de l'économie ainsi que la croissance démographique entraînent une augmentation constante de la charge de trafic sur le réseau routier suisse. Cela se reflète également dans la statistique des heures d'embouteillage de l'OFROU (Office fédéral des routes). Pour la flotte de camions Raben Sieber, la charge de trafic exigeante a des conséquences directes, comme par exemple :

- Perte de productivité considérable due aux véhicules bloqués dans les embouteillages
- Prise en compte de marges de temps plus importantes pour les dates de livraison fixes
- Consommation de carburant plus élevée en raison de l'augmentation de la circulation stop-and-go

Pour ces raisons, le groupe Raben Sieber facture une surtaxe d'embouteillage conforme aux usages de la branche pour les coûts supplémentaires qui en résultent. Les heures d'embouteillage sont calculées par Viasuisse AG pour le compte de l'Office fédéral des routes OFROU et publiées chaque année dans le rapport annuel «Trafic et disponibilité des routes nationales». Viasuisse met désormais les heures d'embouteillage à disposition chaque mois. C'est la raison pour laquelle le groupe Raben Sieber actualisera et facturera désormais la surtaxe d'embouteillage chaque mois.

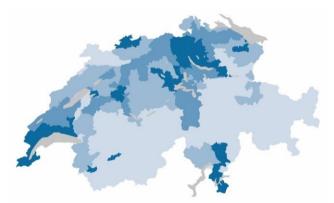
#### Calcul de l'index d'embouteillage

- La base de calcul est la somme des heures d'embouteillage des 12 derniers mois (calcul par vagues).
- La surtaxe d'embouteillage est modifiée et publiée chaque mois.
- La limite de la zone d'embouteillage n'est pas inférieure à 0%.

### Matrice de la zone de congestion Mois de facturation juin 2025

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Zone 1	3.40% *	6.25%	6.75%	7.25%
Zone 2	6.25%	6.75%	7.25%	7.75%
Zone 3	6.75%	7.25%	7.75%	8.25%
Zone 4	7.25%	7.75%	8.25%	8.75%

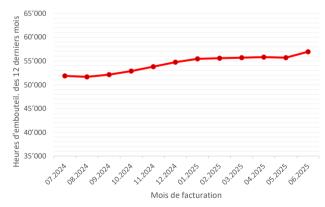
<sup>\*</sup> Chemin zone 1 / zone 1 correspond à 50% de la surtaxe d'embouteillage d'embouteillage pour le chemin zone 2 / zone 2



□ peu d'embouteillage □ embouteillage moyen □ beaucoup de embouteillage ■ considérable embouteillage

Les zones d'embouteillages sont définies sur la base des codes postaux. Plus la couleur est transparente, plus le niveau d'embouteillage est bas dans la zone concernée.

## Évolution des heures d'embouteillage



Mois de facturation	Mois des heures d'embouteillage	heures d'embouteil- lage mensuelles	Heures d'embouteil- lage 12 derniers mois
07.2024	05.2024	5′659	51′852
08.2024	06.2024	4′737	51'658
09.2024	07.2024	4'452	52′127
10.2024	08.2024	5′122	52'873
11.2024	09.2024	5′997	53′794
12.2024	10.2024	5′295	54′745
01.2025	11.2024	4'932	55'452
02.2025	12.2024	3'661	55′591
03.2025	01.2025	3′329	55'696
04.2025	02.2025	3'611	55'815
05.2025	03.2025	4′475	55'686
06.2025	04.2025	5′672	56'942

Les heures d'embouteillage mensuelles sont calculées par Viasuisse AG et mises à la disposition de l'association sectorielle ASTAG. L'ASTAG publie les heures d'embouteillage mensuelles sur son site Internet. Chaque année, ces heures d'embouteillage sont également publiées par l'OFROU dans le rapport annuel «Trafic et disponibilité des routes nationales».

Les heures d'embouteillage sont publiées chaque mois par l'OFROU et sont pertinentes pour la facturation du deuxième mois suivant. Exemple: Les heures d'embouteillage par vagues de Mai 2024 à Avril 2025 sont pertinentes pour la surtaxe d'embouteillage en Juin 2025.